

Société
Siége social
Capital de euros
N° SIRET :
Contrat de travail à durée indéterminée
ENTRE LES SOUSSIGNÉS
La société (raison sociale de l'entreprise) dont le siège social est situé à représentée par M agissant en qualité de
d'une part,
et
M, demeurant à d'autre part,
il a été convenu ce qui suit :
Engagement
La société engage, sous réserve des résultats de la visite médicale d'embauche, M
Il déclare formellement n'être lié à aucune entreprise et avoir quitté son précédent employeur, libre de tout engagement.
Le contrat est soumis aux dispositions du règlement intérieur et de la convention collective <i>(mention de la convention collective applicable)</i>
Le présent contrat qui prend effet le est conclu pour une durée indéterminée.



Si des dispositions légales, conventionnelles ou réglementaires venaient à être modifiées ou supprimées, les dispositions contractuelles s'y rapportant seraient modifiées de plein droit.

Emploi et	qualification
-----------	---------------

M sera employé(e) en qualité de, avec la							
qualification professionnelle de à temps							
complet.							
La déclaration préalable à l'embauche a été effectuée à l'URSSAF de							
M reconnaît et accepte que toute réalisation, création,							
production effectuées dans le cadre du contrat de travail et/ou dans les locaux de la							
société sont la propriété de la société.							

Facultatif:

Les attributions et les responsabilités de M sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution de la société, ce que M accepte sous réserve que lui soit conservé le bénéfice de sa rémunération et de sa classification.

Horaire de travail

Du lundi au vendredi (ou lundi au samedi), de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30. ou bien

Il pourra être demandé au salarié d'effectuer des heures supplémentaires, dans les conditions fixées par la loi, la convention collective ou l'accord



Préavis et essai

La première période de mois sera considérée comme période d'essai au cours de laquelle chacune des parties pourra rompre le contrat sans indemnité (deux mois pour un salarié, trois mois pour un cadre).

Facultatif:

La période d'essai pourra, d'un commun accord, être renouvelée une fois pour une durée équivalente. Ce renouvellement fera l'objet d'une confirmation écrite des deux parties.

Le présent contrat est résiliable par l'une ou l'autre partie, sous réserve du respect d'un délai de préavis de mois en application des dispositions légales et conventionnelles applicables.

Lieu de travail

Le lieu de travail est situé à

Facultatif:

En fonction des nécessités du service, la société se réserve le droit de demander à M d'effectuer des déplacements temporaires n'entraînant pas de changement de résidence.

Facultatif:

Frais professionnels



Facultatif:

M sera remboursé chaque mois de ses frais professionnels sur présentation des justificatifs, en fonction des modalités de remboursement fixées par l'entreprise en vigueur à la date à laquelle les frais ont été engagés.

Rémunération

M...... bénéficiera d'un salaire mensuel (annuel) brut de Euros.

(préciser le cas échéant les modalités de calcul de certains éléments de la rémunération : gratification, intéressement, etc.

Si le salaire est mensuel, on applique les 35H par semaine, tout dépassement sera comptabilisé comme heure supplémentaire. Si le salaire est annuel, des dépassements occasionnels d'horaires dans la semaine pourront ne pas être comptabilisés comme heures supplémentaires si le salarié récupère plus tard ses heures en repos compensateur).

Facultatif:

Cette rémunération a un caractère forfaitaire et prend en considération tous dépassements que M pourrait être amené à effectuer pour l'exercice de ses fonctions, dans la limite de heures par semaine.

Congés payés

M		bénéficiera	des	cong	jés	payés	ins	titué	S	conform	ément	à	la	loi	et	à	la
СО	nventior	n collective	en fa	aveur	des	salari	és	de I	la	société		sc	oit a	actu	elle	me	nt
	iou	rs par an <mark>(30</mark>	iours	ouvr	able	s selor	ı la l	loi).									

Ses journées s'acquièrent en fonction du temps de présence dans la société.

Sauf accord écrit de la société tout congé non pris au 31 Mai sera définitivement perdu.

Mise à disposition d'un véhicule de fonction



Facultatif

Pour les besoins du service, la société confie à M une voiture de fonction, propriété de l'entreprise. La mise à disposition de ce véhicule est faite exclusivement en vue d'une utilisation professionnelle.

M s'engage à utiliser le véhicule conformément à son objet, à respecter la réglementation routière et à aviser la société immédiatement en cas d'accident ou de vol.

Clause de confidentialité

Facultatif:

M s'engage, tant pendant la durée du présent contrat, qu'après sa cessation, à observer la discrétion la plus absolue sur les informations de toute nature concernant le fonctionnement et les activités de la société d'une part, et les clients de cette société d'autre part.

Il s'engage à ne communiquer à des tiers aucune indication sur les travaux, inventions, procédés, méthodes de la société qui seront portés à sa connaissance et à ne divulguer, en aucune façon, les indications qu'il pourrait recueillir du fait de ses fonctions sur tout ce qui touche à l'organisation de la société et à ses relations commerciales.

Il s'engage à ne sortir aucun document de la société, disquette ou tout autre support qui ne lui soit pas personnel, sauf autorisation expresse de l'employeur.

Clause de non concurrence

Facultatif:



Les activités susmentionnées ne pourront être exercées pendant une durée de
à compter de la cessation du contrat, sur le territoire suivant :
(attention de limiter la clause dans le temps et dans l'espace)
Facultatif:
En contrepartie de cette obligation, M percevra pendant toute la durée de
l'interdiction une indemnité mensuelle égale à
La société se réserve le droit de libérer M de l'interdiction de concurrence,
en notifiant sa décision dans le délai de 14 jours suivant la rupture effective du contrat.
En cas de violation de la présente clause, M sera redevable d'une somme fixée
forfaitairement à
(attention la clause de non-concurrence doit être limitée dans le temps et/ou dans
l'espace à défaut elle serait réputée abusive et donc nulle).
1
Formation
Formation
Formation Facultatif:
Formation Facultatif: M bénéficiera, dans le cadre de ses relations contractuelles avec la société,
Formation Facultatif: M bénéficiera, dans le cadre de ses relations contractuelles avec la société, d'une formation de que la société prendra intégralement en charge, au delà de
Formation Facultatif: M bénéficiera, dans le cadre de ses relations contractuelles avec la société, d'une formation de que la société prendra intégralement en charge, au delà de ses obligations légales en la matière.
Formation Facultatif: M bénéficiera, dans le cadre de ses relations contractuelles avec la société, d'une formation de que la société prendra intégralement en charge, au delà de ses obligations légales en la matière. En contrepartie, M s'engage à rester au service de la société pendant une durée
Formation Facultatif: M bénéficiera, dans le cadre de ses relations contractuelles avec la société, d'une formation de que la société prendra intégralement en charge, au delà de ses obligations légales en la matière. En contrepartie, M s'engage à rester au service de la société pendant une durée de ans à compter du terme de cette formation.
Formation Facultatif: M bénéficiera, dans le cadre de ses relations contractuelles avec la société, d'une formation de que la société prendra intégralement en charge, au delà de ses obligations légales en la matière. En contrepartie, M s'engage à rester au service de la société pendant une durée de ans à compter du terme de cette formation. Dans l'hypothèse où M ne respecterait pas cet engagement et donnerait sa
Formation Facultatif: M bénéficiera, dans le cadre de ses relations contractuelles avec la société, d'une formation de que la société prendra intégralement en charge, au delà de ses obligations légales en la matière. En contrepartie, M s'engage à rester au service de la société pendant une durée de ans à compter du terme de cette formation. Dans l'hypothèse où M ne respecterait pas cet engagement et donnerait sa démission prématurément, il devrait verser à la société une somme de :

Cette obligation s'appliquera qu'elle que soit la cause de rupture du contrat de travail (démission, licenciement,...) à l'exception d'un éventuel licenciement pour motif économique.



Retraite complémentaire et prévoyance

M sera affilié auprès des caisses suivantes :	de retraite et de prévoyance (pour un cadre)						
· ·	eur sa rémunération les cotisations salariales autres qui pourraient éventuellement leur être						
Fait en deux exemplaires, à, le, le							
Mr ,	L'employé						
en qualité de Mention manuscrite							
pour la société	"bon pour accord"						
Mention manuscrite " bon pour accord "							